

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du Mardi 18 Novembre 2014

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
____ Votes CONTRE

____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ACCORDS DE LIBRE ECHANGE : OPPOSITION
RAPPORTEUR : M. Iker ELIZALDE
N° 132.2014

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada et le PTCI (ou TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT). Négociés dans le plus grand secret, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes.

Le contenu de ce traité comporte de nombreuses incertitudes et son application pourrait avoir des conséquences importantes sur les conditions de vie (normes sanitaires et environnementales) et sur les services publics.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfices escomptés ». Elles pourraient de ce fait réclamer de lourds dommages et intérêts à l'État ou aux communes.

En démantelant une partie importante des droits de douane, ce projet de Grand Marché Transatlantique (GMT), s'attaque à la qualité de la production en Europe, à notre environnement et à notre santé. Les dérèglementations qu'il induit permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce faisant il impacterait notre politique communale. En matière de repas, dans les cantines scolaires, ou par portage du CCAS, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments. Il impacterait évidemment les achats de fourniture et de produits dans les marchés et commerces de la ville en ayant pour effet un dumping de la production locale et une mise en question de notre engagement à favoriser les circuits courts

En conséquence, le Conseil municipal d'Hendaye demande :

- L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,
- La diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations,
- L'ouverture d'un débat national sur les accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

et décide :

- le positionnement du territoire de la commune de Hendaye en « zone hors TAFTA ».